

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX

**AMNEVILLE / ROMBAS - SOLLAC - Requalification paysagère - M et T
P09RD70M126**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site SOLLAC afin de mener les travaux de requalification paysagère,

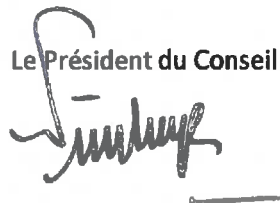
Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de gestion de la pollution, remodelage du terrain, préverdissage et déconstruction sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 2 550 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne la convention de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER